

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-6-9-1 **Séance du** jeudi 25 septembre 2025

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN POUR L'APPEL À PROJETS 2025 DU CONTRAT DE VILLE DE HAGUENAU-BISCHWILLER

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DOLLINGER Isabelle HAGENBACH Vincent donne procuration à MUNCK Marc KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence WOLF Etienne donne procuration à WOLGHUGEL Christiane ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

ABSENTS:

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-1-5-3 du 10 février 2025 relative au renouvellement des sept contrats de Ville 2024-2030 portant sur les secteurs de Saverne, Haguenau/Bischwiller, l'Eurométropole de Strasbourg, Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération, Cernay et Saint-Louis, et ayant approuvé la création du fonds de développement urbain alsacien,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-8-3 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération n°CP-2025-5-5-1 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 30 juin 2025 relative à l'adoption du règlement du fonds de développement urbain alsacien,
- VU le contrat de Ville de Haguenau-Bischwiller 2024-2030 conclu le 8 juillet 2024,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Nord Alsace du 15 septembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre du fonds de développement urbain alsacien, dans le cadre de l'appel à projets 2025 du contrat de Ville de Haguenau-Bischwiller, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 35 000 € aux bénéficiaires et pour les montants figurant dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
- Autorise, conformément au règlement du fonds de développement urbain et par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité, en une seule fois, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P207	0008	E01	T100	(1095) 65- 657348-338	500,00 €
P207	0008	E01	T100	(1091) 65-65748- 338	34 500,00 €
				TOTAL	35 000,00 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote Isabelle DOLLINGER, membre du CA au sein du CSC "Robert Schuman" André ERBS, membre du CA au sein du CSC du Langensand